St-Vincent de Tyrosse
Entre terre et mer, la vie

CDG 40
TAG publié le 9 juillet 2025

ARRETE 2025/178
fixant le tableau d'avancement de grade pour l'année 2025

Le Maire de SAINT-VINCENT DE TYROSSE,

VU le Code général de la fonction publique,

VU les décrets fixant les conditions statutaires d'avancement des différents cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

VU la délibération du conseil municipal en date du 29/08/2007 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade (ratios promus/promouvables), après avis du Comité Technique en date du 26/06/2007,

VU l'arrêté de Monsieur le Maire de **SAINT-VINCENT DE TYROSSE** en date du 22/06/2021 portant détermination des Lignes Directrices de Gestion (LDG), après avis du Comité Technique en date du 14/06/2021,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Au titre de l'année 2025, pour chaque grade visé, le tableau annuel d'avancement de grade est fixé conformément à l'annexe ci-jointe.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté accompagné de son annexe sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à **SAINT-VINCENT DE TYROSSE**,
le 27 juin 2025

Le Maire,

Régis GELEZ

MAIRIE DE SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE 40230

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.
Dans le cadre de la médiation préalable obligatoire, si la collectivité a conventionné avec le centre de gestion des Landes, ce recours est subordonné à la saisine préalable par l'agent médiateur placé auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes, dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement soit par voie postale à : Maison des Communes, 175 place de la Caserne Bosquet - BP 30069 - 40002 Mont de Marsan cedex, soit par message électronique à mediateur@cdg40.fr (indiquant dans le libellé « MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE »), pour qu'il engage une médiation.
La lettre de saisine devra être accompagnée de la copie de cette décision.
Si cette médiation ne permet pas de parvenir à un accord, la présente décision pourra être contestée devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la fin de la médiation.
Une copie de cette décision devra être jointe au recours.

Mairie de St-Vincent de Tyrosse
24 avenue Nationale
40230 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE
Tél. 05 58 77 00 21
contact@tyrosseville.com

www.ville-tyrosse.fr
Mairie de St-Vincent de Tyrosse tyrosse_officiel

St-Vincent de Tyrosse s'engage. Ce papier est recyclé.

Annexe de l'arrêté fixant le tableau annuel d'avancement de grade

ANNEE 2025

Mairie de SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE

Grade d'avancement	Ordre de priorité	Nom usuel	Prénom
Educateur APS Prin. 2cl	1	DUBERT	Paul